

La réserve parlementaire du député Jean-Luc Pérat : 30 000 € et basta

Christine Marin, députée UMP de la 23^e circonscription, a fait son petit effet à Avesnes, en octroyant une partie de sa réserve parlementaire à la ville pour l'achat d'un camion nacelle dont le coût est estimé à 60 000 € (notre édition du vendredi 11 décembre).

Alain Poyart, maire d'Avesnes UMP, s'était réjoui de ce cadeau tombé du ciel avant Noël... En l'occurrence d'une élue d'une circonscription qui n'est pas sienne aujourd'hui, mais, détail qui n'aura pas échappé à certains, qui pourrait le devenir en 2012, à la faveur du redécoupage bizarre qui va supprimer la 24^e. D'où quelques petites arrières-pensées électoralistes prêtées à l'ex dame de Jeumont soudainement si généreuse envers les Avesnois...

Le maire d'Avesnes a rappelé aux conseillers qu'il n'avait pas sollicité Jean-Luc Pérat, pourtant « son » député, au motif que celui-ci, figurant dans l'opposition, n'avait pas une cagnotte parlementaire assez garnie et ne pouvait faire que du « saupoudrage ».

La couleur de l'argent...

Jean-Luc Pérat confirme cet état de fait et bien sûr le regrette. « Depuis que le système de réserve parlementaire existe, et quel que soit le gouvernement en place, une différence de traitement a malheureusement toujours existé entre les députés, selon qu'ils siègent du côté de la majorité ou de l'opposition. », souligne-t-il.

« En ma qualité de député, j'ai droit à une enveloppe de 30 000 € que j'accorde à 5 ou 6 projets de com-



Christine Marin (UMP-Nouveau centre) bénéficie d'une enveloppe de l'ordre de 280 000 à 300 000 €. selon J.-L. Pérat. Photo archives La Voix.

munes de ma circonscription, sans sectarisme ni calcul politicien. Ma collègue de la 23^e circonscription, membre de la majorité-Nouveau Centre, bénéficie, quant à elle, d'une enveloppe de l'ordre de 280 000 à 300 000 €», estime le parlementaire avesnois.

« Quant à mon "saupoudrage", il a le mérite d'exister et j'en suis fier ! je note simplement que, s'il n'intéresse pas le maire d'Avesnes, il a permis à d'autres communes de finaliser des projets leur tenant particulièrement à cœur, et que tel est bien mon objectif. »

Forcément, l'élu de la 24^e plaide pour une attribution parlemen-

taire d'un montant identique par habitant, une règle, dit-il, en cours au conseil général du Nord où siègent Alain Poyart, Jean-Jacques Anceau et d'autres...

« Chaque conseiller général perçoit une subvention au titre de l'AIC (action d'intérêt cantonal) afin d'aider les associations de son canton pour des manifestations. Cette enveloppe est calculée de manière égalitaire, à savoir 0,22 € par habitant. »

Et de conclure : « Imaginons la réaction des élus de l'opposition départementale, dont fait partie Alain Poyart, si, nous, majorité de gauche, adoptions une autre manière d'agir ! ». ■ F. D.